



Panafrican Farmers organization

L'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES ET LEUR ROLE DANS L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE ET DE LA FAIM, LE DEVELOPPEMENT ET LE REGLEMENT DES PROBLEMES ACTUELS



Elisabeth ATANGANA
Présidente de la PAFO

New York, 27 Février 2012

Contact : Rue Tabi Essomba, 142 B.P.: 7445 Yaoundé-Cameroun
Tel : (237) 22 23 41 90 / 99 82 59 40
E-mail: panafricanfarmers@yahoo.com / cnopcameroun@yahoo.fr



Place de l'agriculture dans les économies africaines

L'agriculture est le socle des économies de la plupart des pays de l'Afrique et est le plus gros pourvoyeur d'emplois ruraux. La majeure partie de la production agricole en Afrique est assurée par les petits agriculteurs parmi lesquels les femmes et les jeunes qui y contribuent à environ 80%.

Cependant, au début des années 80, les PAS (Programmes d'ajustement structurel) ont plongé les populations dans une spirale de pauvreté ambiante du fait du désengagement des Etats du secteur de la production. Cette situation a amené les petits producteurs à se regrouper au sein des organisations, des associations, des coopératives d'agriculteurs et des réseaux de femmes rurales afin de prendre en main le destin.

Importance du mouvement paysan en Afrique

Ces regroupements se sont structurés en différents niveaux : local, national, sous-régional et continental avec pour but de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaire ; d'améliorer les conditions de vie et de défendre les droits et les intérêts des petits producteurs.

Ce processus de construction du mouvement paysan africain s'est consolidé en 2010 avec la naissance de la *Panafrican Farmers Organisation* (PAFO) dont les membres fondateurs sont les cinq réseaux régionaux : l'EAFF (*Eastern African Farmers Federation*) en Afrique de l'Est; PROPAC (*Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale*) en Afrique Centrale; ROPPA (*Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest*) en Afrique de l'Ouest; SACAU (*Southern African Confederation of Agricultural Unions*) en Afrique du Sud; et UMAGRI (*Union Magrèbine des Agriculteurs*) en Afrique du Nord.

Toutes ces réseaux d'organisations paysannes intègrent un pourcentage d'environ 57% d'association des femmes rurales et jouent un rôle important dans le développement.

Rôle des organisations des femmes rurales dans le progrès en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes rurales

Il s'agit de montrer comment les OP féminines et les coopératives sont de vrais mécanismes d'amélioration des droits de femmes rurales et de leurs conditions de vie.

En Afrique, les femmes rurales contribuent pour une très large part au développement agricole. Selon le Bureau International du Travail (BIT), elles représentent 80 % de la force humaine utilisée pour la production alimentaire. Elles assurent 70 % des travaux agricoles et un peu plus pour la production vivrière. Ce sont elles qui s'occupent aussi de l'essentiel de la transformation des produits agricoles et de pêche artisanales.

Les femmes rurales sont des actrices incontestées et incontournables de l'économie familiale rurale. Elles constituent de par leurs rôles reproductif et productif, une force de travail importante.

Les organisations des femmes rurales et leurs réseaux sont engagés dans la formation, l'éducation, la sensibilisation, et l'alphabétisation des femmes rurales et de la jeune fille sur les problématiques relatives aux droits de femmes notamment : l'entrepreneuriat féminin, le partenariat hommes-femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes (rites de veuvages déshonorants, les mutilations génitales, le harcèlement sexuel, les problèmes d'accès à la terre par l'héritage).

Les femmes rurales sont également engagées dans le plaidoyer pour la défense de leurs intérêts et la prise en compte de leurs spécificités lors de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des lois, des politiques, programmes et projets en direction du monde rural. Ces campagnes de plaidoyers ont abouti à quelques résultats concrets : l'accroissement du nombre de femmes rurales à l'accès à la succession des chefferies traditionnelles, à la gestion des collectivités locales décentralisées ; la réduction des systèmes de mutilations génitales etc...

Les femmes rurales ont pris des initiatives dans la création et la gestion autonome des organisations spécifiquement féminines, des coopératives, des réseaux d'associations de femmes rurales. Au même titre que les hommes, les femmes œuvrent dans le domaine socio-économique, s'organisent en groupe d'intérêt économique pour mutualiser leurs forces de travail afin d'accroître leurs capacités de production vivrière, de transformation des denrées alimentaires et leur commercialisation, et la négociation des partenariats économiques.

A travers les tontines villageoises et les caisses de base créées et gérées par elles-mêmes, les femmes rurales mobilisent leurs épargnes afin d'investir dans les microprojets générateurs de revenus. Grâce à ces systèmes endogènes et mécanismes de solidarité, les organisations des femmes rurales ont un impact dans la vie des ménages. Elles facilitent l'entraide mutuelle et permettent aux femmes rurales de prendre en charge l'alimentation de leur famille, et de contribuer, aux côtés des hommes, à la scolarité des enfants, à leur habillement, à la santé et au logement.

L'accroissement de leurs revenus leur permet de participer à la réalisation des activités communautaires, permettant ainsi aux populations pauvres des zones rurales d'avoir un meilleur accès à l'eau potable, de disposer d'équipements communautaires de transformation des produits agricoles, de transport rural, l'économat villageois pour faciliter l'accès aux intrants agricoles de qualité et à coût réduit, et aux produits de première nécessité. Elles mettent en place des armoires à pharmacie villageoise pour les premiers soins afin de préserver la santé individuelle, familiale et communautaire. Elles contribuent même à l'offre de service de proximité.

A titre d'illustration, au Cameroun depuis 1992, la Chaîne de Solidarité et d'Appui aux Actions de Développement Durable au Cameroun (CHAASADD-M), organisation paysanne de développement local intégré a mis en place un centre qui assure la formation professionnelle des exploitants agricoles à travers un système de formation par alternance pour les jeunes ruraux et la formation itinérante des femmes rurales en activité. Plus de 500 jeunes femmes entrepreneurs agricoles ont été formées et au moins 5200 femmes ont bénéficié, à la demande, d'un accompagnement dans la maîtrise des itinéraires techniques, la

transformation des produits, la création et la gestion des exploitations, des micros entreprises rurales et la commercialisation des produits agricoles.

De plus, la CHAASADD-M développe un programme d'éducation, d'information et de communication sur la santé et à l'assainissement. Avec la participation des communautés elles-mêmes, et l'appui de la Coopération Suisse, plus d'une centaine d'ouvrages d'eau potable ont été réalisés en vue de contribuer à la réduction des maladies causées par l'eau, source de dépenses des ménages.

Le centre a également fait la promotion d'un modèle d'habitat décent par la construction des cuisines en matériaux locaux durables pour les femmes rurales. Toutes ces initiatives menées par les femmes rurales contribuent au renforcement de l'autonomie économique des femmes rurales et à l'amélioration durable de leurs conditions de vie, celles de leurs familles et des communautés entières.

Leadership de la femme rurale et participation à la prise de décisions publiques et au niveau des organisations paysannes.

Ceci concerne les processus relatifs au plan de développement national, à l'élaboration des politiques et programmes agricoles et de développement rural.

Les initiatives de renforcement des capacités menées par les femmes rurales ont permis à celles-ci d'accroître leur participation dans les instances de prise des décisions et la gouvernance au niveau local, national et international, notamment dans les chefferies traditionnelles, les conseils communaux, les comités de pilotage des projets et programmes publics, les comités de sélection des projets et programmes, les comités de développement villageois leur donnant ainsi aux femmes rurales l'opportunité de faire prendre en compte leurs préoccupations, notamment la question de genre.

Leur leadership, leur légitimité et représentativité de même que leur efficacité se sont accrus grâce à la création des collèges de femmes au sein des organisations paysannes, à l'exemple du ROPPA en Afrique de l'Ouest et de la PROPAC en Afrique Centrale.

Le collège des femmes rurales a pour objectif de promouvoir des cadres de concertations spécifiques où les femmes rurales se rencontrent pour discuter de leurs préoccupations, de leurs besoins et priorités en vue de leur épanouissement social, économique, culturel et politique. A travers cette entité, elles élaborent des stratégies pour la mobilisation de ressources en vue d'accroître leur autonomie économique. C'est un cadre par excellence de diffusion de l'information, d'échange d'expériences, d'apprentissage, du réseautage et de construction collective. Il permet d'accroître les capacités de négociation avec les autres acteurs, renforce leurs savoirs, leur savoir être et leur savoir-faire en tant qu'acteurs de développement.

Au niveau de la PROPAC, cette initiative a été réalisée grâce au soutien du FIDA et de l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'appui aux organisations paysannes d'Afrique. Ledit programme a permis de développer une masse importante de femmes leaders à la tête des plateformes locales et d'accroître le nombre de femmes rurales dans les conseils d'administration des coopératives au niveau local, national, régional et continental. Comme

en témoigne l'exemple de la PAFO où j'ai été élue première Présidente de la *Panafrican Farmers Organisation* (PAFO).

Comment surmonter les obstacles à l'autonomisation des femmes rurales?

Malgré leurs performances dans la sécurité alimentaire et le développement rural, les femmes rurales sont encore victimes de discrimination de plusieurs ordres. Elles rencontrent toujours des obstacles relatifs au renforcement de leur statut social et économique et de leur statut d'entrepreneure rurale: au niveau de la formation et du conseil agricole, de l'accès au crédit à moyen terme; aux intrants; aux équipements de production, stockage, conservation transformation, transport rural pour l'accès au marché.

Elles éprouvent les difficultés d'accès aux technologies de l'information et de la communication; du droit de posséder ou d'hériter d'une propriété foncière, du partage des responsabilités domestiques entre l'homme et la femme. Elles sont contraintes d'assumer une charge plus importante de travail pénible et non rémunéré. Elles constituent en majorité des travailleurs indépendants qui renvoient à la catégorie des non-salariés.

Toutes ces difficultés qui entravent le plein épanouissement de la femme rurale sont dues d'une part à l'insuffisance des politiques et du cadre institutionnel, et d'autre part au faible investissement et appuis inadaptés dans l'agriculture familiale notamment en direction des organisations des femmes rurales.

Propositions de solutions

L'engagement des organisations des femmes rurales seules ne suffit pas pour accroître leur autonomisation et leur leadership. Il est important de créer un environnement propice qui passe par :

- L'institutionnalisation des partenariats avec les organisations des femmes rurales, pour aller au-delà des journées commémoratives et des discours, à travers la place des mécanismes, et outils simples et concrets, des projets et programmes spécifiques de soutien direct aux organisations des femmes rurales.
- L'accroissement des investissements dans l'agriculture en vue d'atteindre au moins les 10% de budgets publics promis par les chefs d'Etats et des gouvernements africains à Maputo en 2003.
- Le renforcement des capacités institutionnelles et stratégiques des organisations de femmes rurales en vue d'accroître leur leadership et leur force de proposition.
- Le renforcement des systèmes d'information et de communication (à l'instar des centres de ressources et de multimédias où les femmes peuvent bénéficier des informations/conseils sur les marchés), la capitalisation, la production et la diffusion des bonnes pratiques afin de créer un effet d'entraînement.
- La professionnalisation des organisations, des coopératives des femmes rurales à différents niveaux en tenant compte des besoins et objectifs à atteindre, par

l'information, la formation à l'entrepreneuriat, la formation professionnelle sur les itinéraires techniques, les normes de mise à marché des produits, la transformation, la gestion des exploitations et la négociation des partenariats économiques favorables à la création des revenus.

- Le soutien aux centres ruraux de formation professionnelle des exploitants agricoles et des femmes rurales.
- L'accès des organisations des femmes aux équipements (moulins communautaires, unités de labour, motoculteurs, magasins de stockage, unités frigorifiques) et des infrastructures de production (boutiques d'intrants, économat villageois) de transformation et de transport (véhicules de collecte des produits agricoles à destination des marchés intérieurs et frontaliers).
- Un appui financier direct au développement des systèmes endogènes de mobilisation des ressources pour faciliter l'accès des femmes aux programmes d'investissements publics.
- Le désenclavement des bassins de production.
- La promotion des partenariats gagnant-gagnant avec le secteur privé commercial et agro-alimentaire.

La communauté nationale et internationale doit valoriser le potentiel qu'offrent les organisations des femmes rurales pour leur autonomisation. L'autonomisation économique des femmes rurales est ainsi essentielle pour des solutions durables aux inégalités entre hommes et femmes et pourrait s'avérer l'une des stratégies efficaces de riposte au problème de la prise en compte du travail des femmes rurales. Cela implique également la reconnaissance du rôle de chaque partie prenante dans la mise en œuvre concertée des programmes de développement.

Et comme le défend le réseau M&B, « nous devons agir ensemble, nous devons faire plus et mieux ». Les gouvernements africains et la communauté internationale doivent investir pour accroître leurs soutiens aux organisations des femmes rurales afin de leur permettre de poursuivre leur combat pour la sécurité et la souveraineté alimentaire, l'autonomisation économique et le bien-être en zone rurale.

Pour cela, Nous devons réduire le fossé qui sépare les décideurs des organisations des femmes rurales. Nous devons tirer profit de l'existence des organisations des femmes rurales en vue d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.

Ensemble agissons et maintenant!

Merci de votre aimable attention !